

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DU CONGO

Unité -:- Travail -:- Progrès

DECRET N° 95-129 Bis du 20 JUILLET 1995

Portant nomination de Monsieur Luc Adamo MATETA
en qualité de deuxième Vice-Président du
Comité de Privatisation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu la loi n° 21 du 10 Août 1994 portant loi-cadre sur la privatisation ;

Vu le décret n° 95-46 du 18 Février 1995 portant modification des articles 3, 10 et 14
du décret n° 94-424 du 1er Septembre 1994 fixant les règles d'organisation et de
fonctionnement du Comité de Privatisation ;

Vu le décret n° 95-25 du 22 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués,
Membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres ;

DECRETE

Article 1er : Monsieur Luc Adamo MATETA est nommé deuxième Vice-Président
du Comité de Privatisation.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

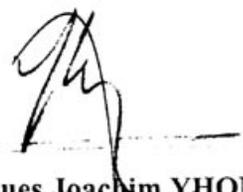
Fait à Brazzaville, le 20 JUILLET 1995



Professeur Pascal LISSOUBA

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

